

21 JUN 2017

Direction de l'assemblée et des affaires  
juridiques

Identifiant projet : 9329

Numéro définitif de l'acte :  
ARNT2106170020

**ARRÊTÉ**

**PROGRAMME COORDONNÉ DE FINANCEMENT DES  
ACTIONS INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES DE  
PRÉVENTION 2017 -2021**

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'EURE-ET-LOIR,**

- Vu la loi N° 2015-1776 du 28/12/2015 relative à l'Adaptation de la Société au vieillissement ;
- Vu le Décret n°2016-209 du 26 février 2016 relatif à la conférence des financeurs ;
- Vu le Plan National de prévention de la perte d'autonomie ;
- Vu le vote à la majorité des instances plénières de la Conférence des financeurs du 6 juillet et 12 décembre 2016 de déléguer le pilotage de l'instance et la gestion du concours CNSA afférent aux autres actions de prévention au GIP MDPH ;
- Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental du 6 janvier 2017 approuvant la convention de délégation de gestion des concours CNSA pour le financement des dépenses afférentes aux autres actions de prévention ainsi que le pilotage de la Conférence des financeurs, au GIP MDPH.
- Vu le diagnostic départemental approuvé par la conférence des financeurs le 04 novembre 2016 ;
- Vu le recensement des actions de prévention menées à l'échelle départementale présenté à la Conférence des financeurs d'Eure-et-Loir le 04 novembre 2016 ;
- Vu l'approbation du Programme coordonné pluriannuel 2017 - 2021 par la Conférence des Financeurs d'Eure-et-Loir le 12 décembre 2016 ;
- Vu l'approbation du réajustement du Programme coordonné pluriannuel 2017- 2021 par la Conférence des financeurs d'Eure-et-Loir le 8 juin 2017.

**ARRETE**

**Article 1 :** Le programme coordonné pluriannuel de financement des actions individuelles et collectives de prévention réajusté en juin 2017 mentionné à l'article L. 233-1 établi par la Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie pour la période 2017-2021 est annexé au présent arrêté.

**Article 2 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratif du département.

Le Président  
du Conseil départemental

Chartres, le 21/06/2017

  
Frédéric de MONTGOLFIER



avec le concours de la

## CONFERENCE DES FINANCEURS DE LA PREVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE D'EURE-ET-LOIR

### PROGRAMME COORDONNÉ PLURIANNUEL 2017 – 2021 DE FINANCEMENT DES ACTIONS INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES DE PREVENTION RÉAJUSTÉ ET ADOPTÉ LE 8 JUIN 2017

#### PRÉAMBULE

Cette conférence rassemble, au niveau local, les financeurs de la prévention de la perte d'autonomie pour :

- établir sur le territoire départemental un diagnostic des besoins des personnes âgées de soixante ans et plus ;
- recenser les initiatives locales ;
- définir un programme coordonné de financement des actions individuelles et collectives de prévention.

Les financements alloués interviennent en complément des prestations légales ou réglementaires ainsi que des financements de droit commun.

Il est mis en œuvre dans le respect des enjeux et orientations communs et prend en compte :

- le plan national de prévention ;
- le plan départemental d'aide aux aidants ;
- la volonté de contribuer au développement à l'échelle du département de la « silver autonomie » ;
- les orientations propres à chaque partenaire.

Il garantit le respect des compétences et des missions de chaque acteur partenaire. Il s'appuie sur la Maison départementale de l'Autonomie d'Eure-et-Loir et ses antennes en territoire et l'animation et le développement d'un large partenariat local, afin de mobiliser les ressources disponibles dans une stratégie commune et partagée par l'ensemble des acteurs.

Le Programme coordonné doit favoriser la participation la plus large possible des différents partenaires et acteurs du territoire, publics et privés, concourant au développement de missions ou d'action en faveur de la prévention.

#### 1 - OBJET DU PROGRAMME DEPARTEMENTAL DE PREVENTION :

Le programme, au sens du projet de loi défini par la conférence au titre de la préfiguration de la conférence des financeurs, porte plus particulièrement :

- l'amélioration de l'accès aux équipements et aux aides techniques individuelles favorisant le soutien à domicile, notamment par la promotion de modes innovants d'achat et de mise à disposition et par la prise en compte de l'évaluation prévue au 5° du 1 de l'article L. 14-10-1 du CASF ;
- l'amélioration et l'adaptation de l'habitat et le développement des nouvelles technologies adaptées ;
- le soutien aux actions d'accompagnement des proches aidants des personnes âgées en perte d'autonomie ;
- le développement d'actions collectives de prévention ;
- les actions d'ingénierie, d'accompagnement aux projets numériques s'inscrivant dans les orientations du présent programme.

La conférence des financeurs identifie les axes prioritaires et les inscrit au sein d'un programme coordonné de financement des actions de prévention.

Le programme coordonné porte sur l'ensemble des financements alloués à la prévention de la perte d'autonomie par ses membres (= financements existants + concours de la CNSA). Chaque année, au sein de ce programme pluriannuel, l'instance plénière actualise le plan d'actions et vote les actions à mettre en place chaque année.

Le programme coordonné en Eure-et-Loir a été adopté par les membres de la conférence des financeurs le 12 décembre 2016 pour la période 2017-2021. Il a été réajusté et adopté le 8 juin 2017.

***La validité du programme coordonné de financement des actions individuelles et collectives de prévention est fixée à 5 ans à compter de sa date d'adoption. Il peut faire l'objet d'ajustements annuels sans en proroger la validité au-delà d'un an.***

## 2 - ORIENTATIONS DU PROGRAMME DEPARTEMENTAL DE PREVENTION

Le programme coordonné porte sur 4 structurants.

**AXE 1**  
**GARANTIR LE CAPITAL AUTONOMIE**  
**ET SOUTENIR LA LUTTE CONTRE L'ISOLEMENT**

### **1.1 Poursuivre les actions collectives de prévention pour assurer une couverture du territoire départemental**

Moyens : structures déjà porteuses

Financement : hors Conférence des financeurs

- 1.1.1 Déployer chaque année des conférences, spectacles-forums, ateliers dans le cadre de la **Semaine bleue** organisées par la MDA permettant des temps privilégiés d'information et de sensibilisation à destination des seniors ;
- 1.1.2 Accompagner les seniors dans le cadre des **Parcours Ateliers Santé Seniors** (Pass) proposés par la Mutualité Française Centre (MFC) et la MDA visant à prévenir tout à la fois la santé et l'isolement des seniors sur les territoires de proximité ;
- 1.1.3 Accompagner les seniors dans le cadre des actions collectives de la CARSAT (passage à la retraite) et de la MSA (ateliers du bien vieillir et Pep's Eureka).

### **1.2 Soutenir le développement d'actions collectives de prévention existantes ou nouvelles couvrant tout le territoire départemental**

- 1.2.1 Soutenir le développement d'actions collectives de prévention existantes ou nouvelles par des prestataires au moyen d'un appel à projet

Moyens : prestataires divers suite appel à projet départemental MDA - CARSAT

Financement : Conférence des financeurs + CARSAT

Périodes : 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021

Exemples de thématiques :

- Sécurité routière : ateliers code de la route – piétons ou conducteurs, séance de simulation des réflexes...
- Alimentation et nutrition : objectifs nutritionnels et de rupture de l'isolement (dont bien boire, bien manger...)
- Prévention du déclin cognitif : lecture publique, ateliers d'écritures, ateliers mémoire, ateliers outils numériques...

- 1.2.2 Déployer la pièce de théâtre "Qu'est-ce qu'on attend pour être vieux" par la Compagnie Vol de nuit en milieu rural

Moyens : MDA

Financement : co-financement Conférence des financeurs – Inter-régime

Périodes : 2017, 2018 et 2019

1.2.3 Faire créer et déployer une nouvelle pièce de théâtre afin de renouveler l'offre et les thématiques

Moyens : MDA

Financement : Conférence des financeurs

Périodes : 2019, 2020 et 2021

### **1.3 Développer des actions de prévention en matière de santé pour les seniors**

1.3.1 Mettre en place des actions collectives de santé en valorisant les compétences d'un professionnel de santé recruté par la MDA pour coordonner et animer ces différentes actions

Moyens : MDA

Financement : Conférence des financeurs

Périodes : 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021

Projets :

- actions thématiques (Alzheimer, SEP, diabète...)
- actions multithématiques (informations sur les maladies du grand âge et leur dépistage, sur la solitude, la dépression et les comportements addictifs)
- dans le cadre de forums, conférences, ateliers ou de journées nationales thématiques (journée nationale du diabète, journée mondiale parkinson...).

1.3.2 Organiser une journée dans les anciens chefs-lieux de canton pour proposer des consultations gériatriques avancées et un bilan de prévention en partenariat avec l'ARS, la MDA, le réseau d'IDE libérales, les communes, les filières, les CH...

Moyens : ARS - MDA

Financement : hors Conférence des financeurs

Périodes : 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021

### **1.4 Favoriser le lien social et l'intergénérationnel**

1.4.1 Mettre en place une action de transmission des mémoires de seniors d'un même bassin sous forme de recueil filmé par des collégiens

Moyens : prestataire suite appel à projet MDA

Financement : Conférence des financeurs

Périodes : 2017-2018, 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021

1.4.2 Accompagner et renforcer le lien entre les bénévoles et les seniors grâce aux nouvelles technologies pour lutter contre l'isolement et prévenir la perte d'autonomie

Moyens : marché public

Financement : Conférence des financeurs

Périodes : 2018, 2019, 2020 et 2021

### **1.5 Favoriser l'autonomie des personnes âgées vis-à-vis des nouvelles technologies de l'information et de la communication**

1.5.1 Rendre la formation numérique accessible à tous grâce à la mise en place d'un bus numérique itinérant

Moyens : Société Vie pratique et inter régimes

Financement : Conférence des financeurs

Périodes : 2017-2018

### **1.6 Repérer les situations de fragilités et lutter contre l'isolement**

1.6.1 Détecter des situations à risque et repérer des failles par le biais d'entretien ciblés à destination des personnes âgées et des personnes en situation de précarité.

Moyens : Association à domicile 28

Financement : conférence des financeurs

Périodes : 2017-2018

- 1.6.2 Repérer et orienter des personnes âgées de plus de 60 ans habitant l'agglomération chartraine, en situation de fragilité et ayant besoin d'une mise en place d'aide pour éviter l'apparition de complication ou d'évolution défavorable
- Moyens : CCAS de Chartres  
Financement : conférence des financeurs  
Périodes : 2017-2018
- 1.6.3 Favoriser les actions de repérage telles que les actions 1.6.2 et 1.6.2
- Moyens : Appel à projet  
Financement : Conférence des financeurs  
Périodes : 2019, 2020 et 2021

**AXE 2**  
**DEVELOPPER LE RECOURS AUX AIDES TECHNIQUES**  
**ET ACCOMPAGNER L'OFFRE « SILVER AUTONOMIE » SUR**  
**LE TERRITOIRE**

## **2.1 Promouvoir l'équipement et l'utilisation des aides techniques**

- 2.1.1 Proposer la réalisation de diagnostics aides techniques - habitat de façon expérimentale sur un territoire EPCI par un opérateur à déterminer via la mise en place d'un cahier des charges sur un territoire ciblé.
- Moyens : Prestataire à la suite d'une commande publique MDA  
Financement : Conférence des financeurs  
Périodes : 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021
- 2.1.2 Mettre en place une économie circulaire pour l'accès aux aides techniques (kits boîte à clé, téléalarme, recyclage et mise à disposition des aides techniques,...) :
- Organiser le retour d'expérimentation de la Technicothèque du Maine et Loire
  - Réfléchir aux interactions possible de ce projet avec les chantiers d'insertion / les ESAT
  - Identifier les opérateurs pertinents et organiser la professionnalisation/montée en compétence des opérateurs le cas échéant
  - Réfléchir à la possibilité d'organiser des séances d'essai / de test des aides techniques
- Moyens : à définir  
Financement : Conférence des financeurs  
Périodes : à définir
- 2.1.3 Recenser sur un site internet les outils domotiques existants au niveau national, relayé par l'ensemble des membres de la Conférence des financeurs.
- Moyens : LAB 28 du Conseil départemental  
Financement : Hors Conférence des financeurs  
Périodes : 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021

## **2.2 Faciliter l'accès aux aides techniques pour tous les seniors**

- 2.2.1 Définir et proposer une aide pour diminuer le reste à charge des dispositifs de téléassistance, détection des mouvements, prévention des chutes
- 2.2.2 Définir et proposer une aide pour financer le reste à charge concernant l'achat de prothèses auditives et de fauteuils roulants
- 2.2.3 Déployer de nouvelles actions pour promouvoir l'accès aux aides techniques
- Moyens : A coupler avec l'appel à projet de l'action 2.1. Prestataires à la suite d'un appel à projet MDA – CARSAT  
Financement : Conférence des financeurs  
Périodes : 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021

## **2.3 Soutenir le développement de la domotique et de la Silver autonomie sur le territoire**

- 2.3.1 Soutenir financièrement les projets innovants en matière de mobilisation des nouvelles technologies et des innovations techniques au service du Bien Vieillir en Eure-et-Loir  
Moyens : Prestataires à la suite d'un appel à projet MDA - CARSAT  
Financement : Conférence des financeurs + CARSAT  
Périodes : 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021
- 2.3.2 Déployer une action d'information sur les outils numériques et les outils domotiques en direction des personnes âgées : projet Passeurs d'usages  
Moyens : Association Lycée Nermont  
Financement : Conférence des financeurs  
Périodes : 2017, 2018 et 2019
- 2.3.3 Financer les actions innovantes en matière de Silver autonomie  
Moyens : Différents prestataires dont Maison Totem en 2019  
Financement : Conférence des financeurs  
Périodes : 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021

### **AXE 3 FAVORISER L'AIDE ET LE SOUTIEN AUX AIDANTS FAMILIAUX**

## **3.1 Favoriser le maintien à domicile et prévenir l'épuisement de l'aidant naturel**

Moyens : tous les membres de la Conférence  
Financement : Hors Conférence des financeurs  
Périodes : 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021

- 3.1.1 Repérer plus systématiquement les aidants en risque d'épuisement et évaluer leurs besoins d'aide
- 3.1.2 Informer les futurs retraités de plus de 60 ans lors de stages de préparation à la retraite des dispositifs et des actions mis en place pour les aidants
- 3.1.3 Identifier les moyens de communication adaptés permettant de toucher les aidants

## **3.2 Poursuivre le déploiement du Plan Départemental d'aide aux aidants**

Moyens : MDA et Mutualité Française  
Financement : Hors Conférence des financeurs  
Périodes : 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021

- 3.2.1 Organiser des spectacles gratuits à destination des conjoints et de la famille confrontés à la perte d'autonomie afin de les sensibiliser aux dispositifs d'aide proposés
- 3.2.2 Proposer une écoute et des conseils personnalisés aux aidants dans le cadre d'entretiens individuels avec un professionnel de la MDA
- 3.2.3 Accompagner les aidants dans le cadre d'un Parcours d'information et de sensibilisation
- 3.2.4 Favoriser les échanges avec d'autres aidants et proposer des conseils pratiques dans le cadre de groupes d'échange de la MDA, Café des proches et groupes de formation de la Mutualité Française

**AXE 4**  
**AMELIORER LA COORDINATION ET LA COMMUNICATION**  
**SUR LA POLITIQUE DEPARTEMENTALE DE PREVENTION**

**4.1 Piloter la politique de prévention et s'appuyer sur les MDA de territoire**

- 4.1.1 Installer l'instance technique de la conférence des financeurs en tant que pilote de la politique de prévention de la perte d'autonomie, dont les missions sont de :
- Planifier et coordonner chaque année en lieu et place de l'ancien CID le programme coordonné
  - Se réunir régulièrement au cours de l'année et à des moments clés pour: partager l'information entre les membres de la conférence (ex. outils interrégime,...), recenser les projets innovants, identifier les projets à financer dans le cadre de la conférence,...
  - Réaliser et diffuser une veille juridique (type info réseau CNSA)
- 4.1.2 S'appuyer sur les MDA de territoire pour décliner la politique de prévention de la perte d'autonomie, en inciter les opérateurs à se rapprocher / être soutenu par la MDA de territoire dans tout AAP : la MDA de territoire doit pouvoir être identifiée en tant que porte d'entrée pour tout montage, implantation d'action sur le territoire. Elle peut appuyer et orienter les acteurs: conseils, aspects logistiques, partenariats

**4.2 Améliorer la coordination des actions sur le territoire**

- 4.2.1 Harmoniser et mettre en commun des outils et des procédures (cf. document travaillé par la CARSAT et l'Agirc-Arrco pour les appels à projets, grille d'évaluation commune...)
- 4.2.2 Communiquer et partager l'outil de repérage et d'orientation des personnes âgées vers l'offre de prévention qui sera élaboré de façon partenariale par la MDA
- 4.2.3 Recenser les canaux de communication les plus pertinents et adaptés à chaque territoire et coordonner les actions / les campagnes de communication (s'appuyer sur AGIRC-ARRCO).

**4.3 Recenser de façon continue les besoins (des acteurs et des bénéficiaires) et les actions mises en œuvre sur le territoire**

- 4.3.1 Garantir le recueil de la satisfaction et des attentes des bénéficiaires pour chaque action
- 4.3.2 Mettre en commun les éléments de diagnostic recueillis / élaborés par les membres de la Conférence des financeurs (notamment dans le cadre de l'instance technique de pilotage de la conférence)
- 4.3.3 Pérenniser la démarche de recensement annuel des initiatives locales et sa consolidation.